



# COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de  
Sainte-Sophie

11 décembre 2025

Préparé pour :



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Ouverture et accueil des membres .....	2
2.	Adoption de l'ordre du jour .....	2
3.	Validation du dernier compte rendu .....	2
4.	Publication dans le journal Le Contact.....	2
5.	Actions de suivi.....	2
5.1.	Compensation des émissions de GES.....	2
5.2.	Échantillonnage des PFAS dans les eaux souterraines .....	3
6.	Fonds de valorisation agricole.....	5
7.	Bilan de l'année écoulée .....	6
7.1.	Bilan du tonnage .....	6
7.2.	Contribution au fonds de fermeture .....	7
7.3.	Bilan des travaux.....	9
7.4.	Contrôle des goélands .....	11
7.5.	Bilan annuel des signalements.....	11
7.6.	Bilan annuel des visites de site .....	12
8.	Divers .....	13
9.	Prochaines rencontres.....	13

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



## 1. OUVERTURE ET ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur de l'ingénierie pour les opérations de WM au Canada, souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième et dernière rencontre du Comité de vigilance en 2025. Il mentionne qu'en raison du remaniement ministériel à la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, de nouveaux représentants devraient être nommés au Comité à la rencontre de mars 2026. Il souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, Sébastien Forget, représentant la municipalité de Sainte-Sophie, ainsi que Sébastien Poncelet, représentant les citoyens de Sainte-Sophie. Un tour de table est effectué pour présenter les membres et intervenants. Enfin, M. Desnoyers précise que la nouvelle directrice des opérations du site de Sainte-Sophie sera présente à la prochaine rencontre du Comité, elle avait un empêchement pour celle-ci.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il mentionne qu'un bilan des visites a été ajouté à l'ordre du jour à la suite d'une demande à la dernière rencontre, et qu'un membre n'étant pas présent a fait parvenir des questions par courriel, qui seront traitées en varia.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

## 3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre. Il rappelle qu'une fois adopté par les membres, le compte rendu est disponible sur le [site Internet](#) du Comité.

Le compte rendu est validé par les membres.

## 4. PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que, conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière rencontre a été publié dans le journal [Le Contact de chez nous](#). Il ajoute que le nouveau représentant des citoyens de Sainte-Sophie a démontré son intérêt envers le Comité, car il avait lu la publication dans le journal.

## 5. ACTIONS DE SUIVI

### 5.1. COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GES

M. Desnoyers rappelle qu'il y avait eu un questionnement à la dernière rencontre en lien avec le non-assujettissement de WM à la compensation carbone. Il explique que WM n'est pas considéré dans les critères, car l'entreprise n'est pas une industrie de production. Le détail des critères est disponible en annexe 3. Sachant qu'il y a plusieurs questionnements sur le



suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES), il assure qu'ils feront une présentation plus détaillée sur le rapport à la prochaine rencontre thématique sur les GES.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Il serait intéressant d'expliquer de façon sommaire la structure et les limites d'un rapport de GES.	M. Desnoyers confirme et ajoute qu'il sera important de vulgariser l'information, car il y a beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte.
Qu'est-ce que le site émet comme gaz dans l'atmosphère?	<p>M. Desnoyers explique que ce sont principalement les émanations fugitives issues du biogaz, créé lors de la dégradation des déchets, qui sont comptabilisées dans le rapport. Le biogaz brûlé aux torchères et la machinerie lourde, de même que la valorisation des biogaz, en font aussi partie. Il précise qu'un lieu d'enfouissement ne produit pas de déchets, mais les gère. Ils se doivent de faire un rapport de GES, car ils émettent plus de 10 000 tonnes équivalentes en CO<sub>2</sub>.</p> <p>M. Craft précise que chaque rencontre du Comité a une thématique. La rencontre de septembre est dédiée aux émissions de GES, et donc toutes les informations sont disponibles dans le compte rendu. Les rapports de GES sont également publics.</p>

Action de suivi

1. À la prochaine rencontre thématique sur les GES, présenter plus en détail la structure d'un rapport de GES.

## 5.2. ÉCHANTILLONNAGE DES PFAS DANS LES EAUX SOUTERRAINES

M. Desnoyers rappelle que, suivant la publication d'un article traitant du rejet de PFAS (polluants éternels) dans les eaux de lixiviation de sites d'enfouissement, ils s'étaient engagés à faire des suivis à ce sujet au Comité. Il mentionne aux nouveaux membres qu'à la première rencontre de l'année, une présentation vulgarisée des PFAS a été effectuée.

Il explique ensuite qu'au niveau du traitement des eaux de lixiviation, les eaux qui percolent sur les déchets, il n'y a toujours pas de normes établies par le ministère par rapport aux PFAS. De ce fait, ils respectent présentement toutes les normes applicables. Ils répertorient les



données, qui sont les mêmes que celles partagées par le ministère dans l'article, et donc ils savent quelle concentration est présente.

Il fait une nuance avec la préoccupation de la présence de PFAS dans les eaux souterraines dans les puits autour du site. Il annonce qu'ils ont ciblé deux puits, un en amont et un en aval du site, pour vérifier l'état des eaux souterraines. Les résultats démontrent des traces de moins de neuf ng/L en amont et moins de deux ng/L en aval, démontrant que le site n'a pas d'impact. Il rappelle qu'ils font la vérification d'autres paramètres dans les puits et qu'il n'y a aucun historique que le site ne serait pas étanche. En effet, s'il y avait une fuite, on ne verrait pas que des PFAS, mais également tous les autres paramètres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p>Est-ce que le ministère vous a donné un échéancier pour l'émission des normes pour les PFAS dans les eaux de lixiviation?</p>	<p>M. Desnoyers répond que non. Il ajoute que WM a toujours été proactive, mais qu'ils ne peuvent pas déterminer une technologie tant qu'ils ne savent pas quelles seront les normes à respecter.</p> <p>M. Craft précise que pour les boues d'épandage, cela a pris entre 18 et 24 mois pour adopter les normes de quantité de PFAS acceptables pour l'épandage. Les normes sont sorties à la fin de l'été 2025. Pour le traitement des eaux, il semble être difficile de définir des normes en raison du dénombrement, il faut déterminer lesquelles sont les plus nocives.</p>
<p>Attendez-vous des balises sur les concentrations de PFAS, on encore sur la technologie à utiliser pour les contrôler?</p>	<p>M. Desnoyers explique que la technologie sera déterminée en fonction des normes et des composés ciblés à respecter.</p>
<p>Est-ce que WM fait une veille de ce qui se fait ailleurs au niveau des PFAS, notamment aux États-Unis?</p>	<p>M. Desnoyers confirme. Il précise que WM a plusieurs sites aux États-Unis, mais que dépendant des états, les réglementations et la génération de PFAS sont différentes, et donc plusieurs possibilités existent.</p> <p>Il ajoute qu'il faudra également qu'il y ait des normes sur l'importation et la génération de PFAS, afin d'avoir un impact à la source du problème.</p>
<p>Avez-vous analysé des puits déjà existants sur le site ou en avez-vous foré de nouveaux?</p>	<p>M. Desnoyers répond que ce sont des puits faisant déjà partie des campagnes et qu'ils ont ajouté une trentaine de paramètres associés aux PFAS.</p>



<p>Les PFAS évoluent, alors il faut les mesurer de façon continue.</p>	<p>M. Desnoyers confirme et explique qu'ils ont volontairement voulu compiler des données, mais qu'ils ne savent toujours pas ce qu'ils cherchent exactement sans les normes. Ils veulent aussi attendre d'avoir des comparatifs avant de présenter les données au Comité.</p>
--	--

## 6. FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

M. Craft rappelle que dans le cadre d'un des agrandissements du site qui empiétait sur une zone agricole, des discussions ont eu lieu entre WM et les agriculteurs de la région pour convenir d'une méthode de compensation, d'où est né le fonds de valorisation agricole.

Mme Kimberly Souk, Conseillère développement économique et financement AEQ de la MRC de La Rivière-du-Nord, confirme que le fonds de valorisation agricole a effectivement été établi en 2003 par la MRC et WM pour dynamiser les activités agricoles au pourtour du LET de Sainte-Sophie. Elle explique qu'en octobre 2024, ils ont adopté leur nouvelle politique afin d'agrandir le périmètre admissible au fonds. Il est prévu que 90% des fonds soient maintenus pour le secteur éligible avant 2024. Puisqu'ils n'avaient pas eu de projets depuis quelques années, les objectifs de l'agrandissement étaient de soutenir un plus grand nombre d'agriculteurs, promouvoir les pratiques agricoles durables et augmenter le nombre de demandes pour maximiser les retombées économiques.

Elle rappelle que le rôle de la MRC est de :

- Structurer le fonds
- Assurer sa saine gestion
- Contribuer à sa promotion
- Analyser les projets et les présenter au comité d'investissement

Elle présente ensuite les critères d'admissibilités au fonds :

- Doit être une nouvelle entreprise ou avoir un projet pour une entreprise existante
- Doit être localisé sur un terrain où les activités agricoles sont permises en vertu du schéma d'aménagement et de développement
- Doit injecter une mise de fonds personnelle d'au moins 20% des coûts admissibles du projet en argent neuf
- Doit être située à l'intérieur du périmètre déterminé par le comité
- Doit être inscrite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Les coûts du projet peuvent être assurés en partenariat avec des institutions financières

Si le projet se réalise, l'aide accordée varie entre 5 000\$ et 75 000\$, dont 15 % en subvention. Le taux d'intérêt est variable selon le terme et est présentement 0,95 % sous le taux



préférentiel des institutions financières. Il y a également un moratoire sur le capital et l'intérêt pour la première année.

Finalement, elle présente l'état actuel du fonds. Ils ont investi dans 19 projets pour un total de 1,2 million de dollars. Elle rappelle qu'une contribution initiale de 700 000 \$ a été versée par WM et qu'un solde de 444 000\$ en date du 15 novembre 2025 demeure disponible. Le solde à recevoir est de 216 000\$. Deux projets ont été approuvés cette année :

- La construction du nouveau bâtiment de la boucherie de la ferme Kirk à Sainte-Sophie
- Un projet d'érablière pour la fraisière Lauzon à Sainte-Anne-des-Plaines

En termes de résultats, le fonds continue à susciter de l'intérêt et les projets soutenus se déroulent bien et sans contraintes. Le fonds se régénère graduellement et ils parviennent à dynamiser les activités agricoles et générer des retombées économiques.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
L'entente d'agrandissement du périmètre a-t-elle été approuvée par le Comité à la MRC?	Mme Souk confirme et ajoute qu'un représentant de WM fait partie du Comité.
Comment le fonds est-il promu?	Mme Souk mentionne que la MRC Thérèse-de-Blainville fait des communications dans leurs infolettres et que son objectif 2026 est de bien le promouvoir dans la MRC de La Rivière-du-Nord.
Les membres représentant l'UPA au Comité pourraient partager le fonds.	Mme Souk confirme.

## 7. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

### 7.1. BILAN DU TONNAGE

M. Desnoyers présente le bilan du tonnage reçu pour la période du CA, soit du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2025. Sur la limite autorisée de 1 000 000 de tonnes, ils ont terminé l'année avec 992 272 tonnes de matières résiduelles assujetties à la redevance de 34 \$ par tonne. En règle générale, ils se situent toujours entre 950 000 et 1 000 000 de tonnes chaque année, et ils reçoivent environ 5 000 tonnes par jour. Concernant les matières de recouvrement alternatif (incluant les sols), ils ont reçu 597 904 tonnes en 2025. Les matières alternatives sont assujetties à un tiers de la redevance, soit 11,33 \$/tonne, à l'exception des sols contaminés, dont la redevance est perçue et gérée par Traces Québec.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous un pourcentage de grâce en haut du 1 000 000 de tonnes autorisées?	M. Desnoyers répond que non, ils recevraient une sanction dès qu'ils dépasseraient le 1 000 000 de tonnes.
Serait-il possible d'avoir un comparatif par année ainsi que le détail des provenances?	M. Desnoyers confirme et précise que le tonnage global est assez stable, mais qu'il pourra présenter l'historique. Il est aussi possible de partager la composition des déchets.
Serait-il pertinent pour le Comité d'avoir une présentation sur le bilan du PGMR l'année prochaine?	<p>La représentante de la MRC répond qu'elle peut faire des présentations du PGMR aux deux ans.</p> <p>M. Craft ajoute qu'il y a un lien intéressant à faire avec le bilan détaillé du tonnage et le PGMR. Il mentionne que le thème sera ajouté au calendrier des activités 2026.</p>
Faites-vous un suivi rigoureux des actions et objectifs du PGMR?	<p>La représentante de la MRC explique qu'ils ont quatre rencontres par année avec les municipalités pour discuter des actions et qu'ils ont une reddition de compte chaque année au gouvernement.</p> <p>Elle précise que la MRC n'est pas responsable des collectes, qui sont sous la responsabilité des municipalités, alors elle n'a pas toutes les données. Toutefois, il y a beaucoup d'efforts de sensibilisation pour réduire les déchets et promouvoir le réemploi, notamment grâce à la présence de l'écocentre. Elle rappelle qu'il est difficile de déterminer si les efforts ont un impact sur l'enfouissement, car la croissance démographique a aussi un impact.</p>

Action de suivi

2. Au prochain bilan du tonnage, inclure la comparaison des dernières années, la provenance et la composition des déchets.
3. Prévoir une présentation du PGMR au calendrier 2026.

## 7.2. CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, rappelle que le fonds de fermeture est une obligation réglementaire pour tous les sites d'enfouissement. Le but est d'empêcher l'abandon



de ces sites en prévoyant des fonds accessibles au gouvernement pour permettre de maintenir les activités de gestion des eaux, de captation des biogaz et des suivis environnementaux, au minimum 30 ans après la fermeture. Le montant du fonds est déterminé par le ministère selon un taux par tonne métrique de déchets, qui est propre à chaque site en fonction des activités à réaliser post-fermeture et qui est révisé périodiquement.

La dernière révision a été effectuée rétroactivement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, à 0,65 \$ par tonne, comparativement à 1,20 \$ par tonne précédemment. Cette baisse est expliquée par le rendement du fonds. L'objectif est d'atteindre le total requis pour 2040. Il présente ensuite un résumé de l'état du fonds :

- Montant requis en 2022 : 29,9 M\$
- Montant requis pour 2040 (pour la phase 6) : 65,5 M\$
- Montant accumulé pour 2025 en date du 30 novembre 2025 : 966 190 \$
- Total accumulé : 35,3 M\$.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Qui gèrera les activités d'entretien une fois que le site sera fermé?	M. Desnoyers répond que l'opérateur a la responsabilité de gérer les activités post-fermeture. Le fonds a été établi par sécurité et pour éviter les sites orphelins, soit des sites se faisant abandonner par des promoteurs. Il ajoute que WM a également un fonds similaire à l'interne pour tous ses sites, alors ils cotisent doublement pour la gestion post-fermeture.
Est-ce que le taux est pour les matières résiduelles assujetties seulement?	M. Camara répond qu'il croit que le taux considère les matières assujetties et non assujetties <sup>1</sup> .
Considérant des optimisations d'équipements dans le futur, est-ce que le total requis de 65,5 M\$ pourrait être révisé?	M. Desnoyers répond que le total a été déterminé pour leur autorisation actuelle, jusqu'en 2040. Le total a été révisé en 2022 lors de l'ajout de la nouvelle phase. Le taux, quant à lui, est révisé chaque trois ans pour réévaluer les coûts réels selon la capacité résiduelle du site et le rendement.
Comment allez-vous accumuler 30 M\$ en 15 ans si les cotisations annuelles sont d'environ 1 M\$?	M. Camara répond qu'il faut aussi calculer l'intérêt composé. C'est Desjardins qui détermine les montants en fonction d'un calcul actuariel. Le placement est dans un fonds très sécuritaire.

<sup>1</sup> Précision : après vérification, le taux est seulement pour les matières résiduelles assujetties



### 7.3. BILAN DES TRAVAUX

M. Camara présente le bilan des travaux réalisés en 2025 :

- La construction de la cellule CET 4 de la zone 6, l'une des plus grandes construites avec 6,4 hectares de superficie.
- Du recouvrement temporaire à l'aide de géomembranes afin d'améliorer la captation de biogaz, de réduire les odeurs et de limiter les gaz à effet de serre.
- Du recouvrement final à l'ouest du site dans le but d'aspirer un maximum de biogaz.

Ils procèdent présentement à l'installation de gabions dans la nouvelle cellule, qui permettent de drainer l'eau des puits verticaux. C'est une technologie unique à WM.

Il présente ensuite la planification sur cinq ans. Ils ne construiront pas de cellule en 2026, car la cellule CET 4 de la zone 6 n'est pas encore en opération et sera assez grande pour la prochaine année. Ils ne veulent pas la mettre en service tout de suite, car ils devront faire la gestion des eaux dès qu'il y aura un contact avec les déchets. Il rappelle les composantes des couches dans le fond d'une cellule, du haut vers le bas de la cellule :

1. 500 mm de pierres, qui agissent comme coussin pour absorber le choc des premiers déchets.
2. Des drains de fond de cellules sont posés et raccordés aux stations de pompage vers l'usine de traitement des eaux.
3. Géotextile, qui sert de couche de séparation.
4. Géomembrane supérieure, qui empêche les émissions de GES, capte les eaux de lixiviation et collecte plus de biogaz.
5. Géofilet qui bloque les débris.
6. Géomembrane inférieure.
7. Natte bentonite.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Combien de tonnes de déchets mettez-vous dans une cellule?	M. Camara répond que cela dépend de la taille de la cellule. Celle construite en 2025 a une capacité d'environ 2,5 M de tonnes de déchets lorsque l'élévation finale sera atteinte, ce qui n'arrivera pas probablement avant 2030.

#### USINE DE GNR

M. Camara rappelle qu'ils ont débuté la construction de l'usine de GNR en 2023, un projet en partenariat avec Énergir, pour transformer le biogaz en GNR, qui sera injecté dans le réseau d'Énergir. Initialement, la conception provenait des États-Unis, mais ils ont dû l'adapter à la réalité québécoise par rapport aux normes de construction et aux conditions météorologiques. Ils sont présentement rendus à 70 % de la construction et 140 travailleurs par jour sont sur le



site pour respecter les délais. La fin de la construction est prévue pour juin 2026, pour une mise en service en septembre 2026. Ils doivent faire plusieurs tests avant le démarrage pour assurer le bon fonctionnement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourrions-nous la visiter au mois de septembre?	M. Desnoyers répond que l'objectif de fin des travaux est juin, alors ils pourraient vérifier s'il est possible de l'inclure à la visite du Comité. Autrement, ils considèrent faire une inauguration de l'usine, à laquelle les membres du Comité seraient invités.
Combien d'employés avez-vous besoin pour les opérations?	M. Desnoyers répond que l'usine est hautement technologique, alors il y aura environ cinq techniciens, qui seront sur appels s'il y a une problématique hors des heures d'ouverture.
Est-ce que le suivi des opérations de l'usine de GNR fera partie des activités du Comité?	<p>M. Craft mentionne que cela reste à déterminer selon l'intérêt des membres et WM. S'il y a des préoccupations par rapport à de potentielles nuisances, cela fait partie des activités du Comité.</p> <p>M. Desnoyers confirme que le bon fonctionnement de l'usine et son rendement par rapport à la valorisation des biogaz feront partie des suivis.</p>

## USINE DE BIOMÉTHANISATION

M. Camara annonce que la conception de l'ingénierie de l'usine de biométhanisation est complétée à 80 %. Ils sont toujours en attente du CA, mais prévoient tout de même le début de la construction en avril 2026. Il ajoute que l'usine de biométhanisation aura sa propre usine de traitement du filtrat, généré par le procédé de biométhanisation.

M. Desnoyers précise que c'est un projet séparé de l'usine de GNR, mais qu'elles seront connexes, puisque le biogaz généré par l'usine de biométhanisation se rendra à l'usine de GNR par une conduite. De plus, ils prévoient que l'entièreté de la flotte de camions de collecte soit fonctionnelle au gaz naturel d'ici 10 ans, alors un poste de gaz naturel comprimé (GNC) sera installé sur le site. La particularité du site de Sainte-Sophie est d'avoir jumelé ces projets, le définissant comme complexe énergétique encourageant une économie circulaire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quelle est la destination du GNR?	M. Desnoyers explique qu'ils ont une entente avec Énergir et que le gaz naturel est distribué dans leur réseau. Le projet représente 1/5 de la cible d'Énergir d'atteindre 10 % de GNR dans le réseau d'ici 2030.

## 7.4. CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Desnoyers rappelle que le contrôle des goélands est octroyé à la compagnie Artémis depuis 2012. Il a été instauré de manière volontaire, car les goélands étaient une source de nuisances en raison de leur présence, autant pour les opérations que pour le voisinage.

Il y a plusieurs techniques pour diminuer leur présence, notamment le recouvrement journalier pour limiter les zones de nourriture potentielles, mais la fauconnerie est la méthode la plus efficace. Le même fauconnier travaille sur le site depuis plusieurs années avec ses oiseaux de proie (buse de Harris et faucon), entre mars et décembre.

Le nombre de goélands sur le site varie selon les périodes. Après l'hiver, comme les champs n'ont pas encore été labourés et que les sites d'enfouissement dégèlent, ces derniers deviennent une source de nourriture de prédilection lors de leur retour de migration. Ensuite, c'est la période de nidification, où leur présence est beaucoup plus faible. La deuxième période de forte affluence est en juin alors qu'ils reviennent avec les juvéniles. La dernière période est vers la fin de l'année, en octobre, alors qu'ils prennent des provisions en vue de leur migration.

Puis, il présente les données pour l'année 2025. On remarque une moyenne hebdomadaire à la baisse, avec 468, pouvant être due au fait qu'il y avait moins de plans d'eau disponibles en raison de l'été sec, ou encore une nidification moins efficace. Il annonce qu'ils renouvellent le service d'Artémis pour l'année 2026.

## 7.5. BILAN ANNUEL DES SIGNALEMENTS

M. Desnoyers présente le bilan annuel des signalements. Au total, il y a eu quatre signalements de camionnage en lien avec le passage sur le rang Sainte-Marguerite. Ils essaient de faire de la sensibilisation et des avis ciblés, mais le roulement dans le domaine du transport rend le tout plus difficile. Ensuite, deux signalements ont été formulés en lien avec une file de camions qui s'est formée jusqu'au chemin Val des Lacs. Bien que le déplacement du poste de pesée ait aidé, il y a quand même des moments plus problématiques. Comme autres mesures, ils essaient de réorganiser les horaires au poste de pesée et ils comptent instaurer une balance automatisée pour les clients réguliers, qui représentent 50 % de leur clientèle. Finalement, une plainte a été déposée en lien avec des odeurs de biogaz.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p>Serait-il possible d'avoir accès aux données sur les périodes d'achalandage?</p> <p>Cela permettrait de partager des plages horaires moins occupées aux citoyens afin qu'ils se rendent à l'écocentre, puisque l'accès est assez difficile.</p>	<p>M. Desnoyers confirme et ajoute que dans les travaux de 2026, l'entrée dédiée à l'écocentre est planifiée.</p>
<p>Avez-vous un échéancier pour la nouvelle entrée?</p>	<p>M. Desnoyers répond que les travaux sont prévus pour la période estivale de 2026. Il ajoute qu'ils vont également asphaltier autour du poste de pesée, ce qui devrait aider.</p>
<p>L'accès à l'écocentre est effectivement très difficile à trouver et à s'y rendre, car il n'y a pas de revêtement. Une solution pourrait être d'avoir un revêtement distinct vers l'écocentre pour marquer la différence.</p>	<p>M. Desnoyers répond qu'il partage cette inquiétude. Il ajoute qu'ils ne peuvent pas paver immédiatement, car ils doivent effectuer des travaux de tuyauterie avant. Toutefois, c'est dans les plans que l'endroit soit optimisé.</p>
<p>À qui devons-nous nous adresser pour discuter de l'aménagement de l'écocentre?</p>	<p>M. Desnoyers répond que les membres peuvent le contacter, et qu'éventuellement ce sera la directrice des opérations du site.</p>
<p>Il avait été question de déplacer l'écocentre, est-ce toujours une possibilité?</p>	<p>M. Desnoyers explique que la propriété visée n'est pas zonée et qu'il y avait des défis avec la CPTAQ. Cependant, s'ils réalisent que l'endroit actuel n'est pas viable, ils pourront considérer d'autres possibilités.</p>

Action de suivi

4. Partager les données sur les périodes d'achalandage à la MRC.
5. Suivi sur l'aménagement et l'accès à l'écocentre.

## 7.6. BILAN ANNUEL DES VISITES DE SITE

M. Desnoyers annonce que le bilan annuel des visites de site a été ajouté aux suivis à la suite des discussions de la dernière rencontre. En 2025, ils ont eu cinq visites, trois scolaires et deux dans le volet affaires. Il rappelle qu'ils sont ouverts à promouvoir les installations.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p>Est-ce que ce sont des visites ponctuelles?</p>	<p>M. Desnoyers explique que les personnes intéressées lui écrivent directement et une</p>



	visite est planifiée. Depuis plusieurs années, une école de Sainte-Thérèse fait une visite annuelle. Ils pourraient faire plus de promotion.  M. Craft ajoute que si un citoyen est intéressé par une visite, de ne pas hésiter à leur parler du Comité de vigilance également.
Est-ce que les visites du Comité font partie du décompte?	M. Desnoyers répond que non.
Serait-ce une possibilité de faire une visite le samedi?	M. Desnoyers répond que cela dépend des intérêts des gens. Il rappelle la possibilité à l'étude de faire des portes ouvertes pour présenter l'usine.

## 8. DIVERS

M. Craft mentionne qu'un membre a envoyé deux questions par courriel. La première concernait la non-nomination des membres dans les comptes rendus. Il explique que c'est une bonne pratique de ne pas nommer les gens qui posent des questions dans les comptes rendus pour ne pas cibler les personnes ou les dissuader de poser certaines questions. Pour ces raisons, il est préférable que les comptes rendus demeurent non-nominatifs. La deuxième question était en lien avec le bilan de GES et sera traitée à la prochaine rencontre thématique sur les GES.

La représentante de la MRC annonce qu'ils feront une consultation citoyenne sur l'élaboration de leur plan climat sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des GES. L'événement aura lieu le 28 janvier 2026 à 18h30 à la vieille gare St-Jerôme et tous les citoyens de la MRC de la Rivière-du-Nord sont invités.

## 9. PROCHAINES RENCONTRES

M. Craft présente les dates de rencontres proposées pour 2026 et mentionne que des avis de convocation seront envoyés aux membres :

- 26 mars 2026
- 18 juin 2026
- 17 septembre 2026
- 10 décembre 2026

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et leur souhaite de Joyeuses Fêtes. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h46.

Virginie Lefebvre  
Responsable du compte rendu

